



Paris, le 25 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les entreprises de la construction demandent le maintien du Gazole Non Routier

Les entreprises de la construction ont écrit à Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, pour demander le maintien du Gazole Non Routier (GNR) en raison de la situation économique aggravée par les incertitudes entourant l'évolution du contexte sanitaire.

Après une baisse d'activité historique de l'ordre de 14 % en 2020, les perspectives d'activité pour les entreprises du BTP restent inquiétantes, malgré « France relance ». De fait, les appels d'offres des collectivités locales ressortent toujours à la peine, les blocs communal et intercommunal enregistrant respectivement des baisses de - 27 % et - 37 % en janvier 2021 comparé à janvier 2020. Quant aux marchés privés, les permis en logement comme en non résidentiel affichent des chutes respectives de 15 % et 20 % en 2020.

Autre signal d'alarme : le BTP fait partie des secteurs qui ont le plus eu recours aux Prêts Garantis par l'État (PGE), ainsi qu'aux crédits divers cette dernière année, ce qui témoigne d'une situation de trésorerie très dégradée, notamment des TPE/PME.

Par ailleurs, l'engagement du gouvernement pris en 2019 de mettre en place un carburant non routier avec une couleur spécifique au BTP, après la suppression de l'accès au GNR pour le secteur, ne pourra pas être respecté au 1^{er} juillet 2021. En effet, les dernières hypothèses présentées par le ministère de la Transition Écologique font état d'une période nécessaire à sa mise en place de près de 24 mois. A fortiori, les deux réunions tenues avec l'ensemble des représentants de l'État et des organisations professionnelles concernées n'ont pas permis d'aboutir à une solution acceptable pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Enfin, les dispositions contenues dans le projet de loi portant climat et résilience font déjà l'objet de vives inquiétudes dans le secteur, notamment la suppression de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour le transport de marchandises, qui viendra renforcer l'envolée des prix des intrants dont souffrent les entreprises du BTP et leurs clients depuis décembre 2020. La disponibilité sur le marché de moyens de transport écologiques à un prix abordable et réellement opérationnels est un élément de conditionnalité de cette suppression. Il est regrettable qu'une telle conditionnalité ne s'applique pas au GNR, alors même que la finalité poursuivie est la même !

C'est pourquoi, dans le contexte actuel, les entreprises de la construction demandent un geste de bon sens de la part du gouvernement pour soutenir l'activité dans un secteur qui emploie près de 1,7 million de personnes.

La CAPEB

Le Président : Jean-Christophe REPON

Contacts :

Isabelle Planchais, 01 53 60 50 81, i.planchais@capeb.fr

La CAPEB rassemble près de 57.000 entreprises adhérentes (chiffre officiel publié par l'administration) ce qui fait de la CAPEB la première organisation professionnelle de France, en nombre d'entreprises adhérentes. Elle est représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment. Avec 54.000 entreprises artisanales adhérentes, la CAPEB est l'organisation professionnelle majoritaire dans le secteur de l'artisanat du bâtiment. La CAPEB défend au quotidien les intérêts des entreprises du bâtiment, et tout particulièrement ceux des entreprises artisanales

La CNATP

Présidente : Françoise DESPRET

Contacts :

David LEMAIRE, 06 34 99 20 01, d.lemaire@cnatp.org

La CNATP (Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage) apporte soutien, défense, promotion aux entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage grâce à son maillage de syndicats départementaux. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités. www.cnatp.org @CNATPnationale

La FFB

Président : Olivier SALLERON

Contact :

Anaïk CUCHEVAL, 01 40 69 51 39, cuchevala@national.ffbatiment.fr @AnaïkCucheval

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) est forte de 50 000 adhérents, dont 35 000 de taille artisanale. Ces entreprises réalisent les 2/3 des 148* milliards d'euros HT du chiffre d'affaires et emploient les 2/3 des 1 121 000* salariés du secteur. Déclarée officiellement 1^{ère} organisation patronale représentative des employeurs du bâtiment, pour toutes les tailles d'entreprise, la FFB défend en toute indépendance les intérêts collectifs de l'ensemble de la branche (*chiffres 2019). www.ffbatiment.fr ou @FFBatiment

La FNTP

Président : Bruno CAVAGNÉ

Contacts :

Havas: Manon GAUDEFROY, 07 88 61 74 01, manon.gaudefroy@havas.com

FNTP: Sophie CAHEN, 07 84 17 75 93, cahens@fntp.fr

La Fédération Nationale des Travaux publics regroupe, par l'intermédiaire de ses 12 fédérations régionales, 8000 entreprises exerçant une activité de travaux publics et représente 300 000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes. www.fntp.fr @FNTP_info